



**AFEAS**

**LE PARTAGE DES TÂCHES**

**ET DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES**

**Présentation de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale  
(AFEAS)**

**au colloque**

***Les comportements pacifiques en milieu familial***

**Secrétariat à la famille**

**Octobre 1993**

## **ATELIER C.1**

### **PARTAGE DES TÂCHES ET DES RESPONSABILITÉS DANS LA FAMILLE**

La poussière s'accumule, les vêtements se salissent, le garde-manger se vide et les estomacs crient famine 3 fois par jour... Même à l'air du "high tech" et à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, les tâches domestiques subsistent. Malgré l'avènement d'appareils ménagers perfectionnés, le travail domestique n'a pas diminué pour autant. Les fonctions parentales sont toujours accaparantes et les activités liées aux enfants se sont multipliées. Les soins aux personnes malades, âgées font encore partie des responsabilités des familles et sont souvent celles des femmes, comme ce fut le cas pour leurs mères et leurs grands-mères.

#### **Le travail des femmes**

On évalue à 50 heures par semaine, l'horaire normal d'une femme au foyer à temps plein. Cet horaire peut varier de 36 à 73 heures selon le nombre et l'âge des enfants<sup>(1)</sup>. Même s'il fournit de quoi occuper à temps plein, on a de moins en moins le choix de faire du travail au foyer une carrière. Pour en avoir la possibilité, les familles doivent pouvoir se le permettre financièrement et les femmes doivent consentir à y sacrifier leur autonomie financière et leur cheminement professionnel. De plus en plus, elles sont au foyer à temps plein pendant les périodes de maternité, de maladie, de chômage, d'études, ou de retraite. On retrouve aussi un nombre croissant d'hommes au foyer.

Pour les femmes sur la marché du travail rémunéré, le cumul du travail, la double tâche, entraîne un nombre excessif d'heures de travail. Selon une enquête récente faite auprès de 13 000 personnes, par Statistique Canada, dans 52% des cas, c'est à la femme détenant un

emploi à l'extérieur qu'incombait la responsabilité quasi-totale des travaux domestiques. Une autre tranche de 28% des femmes affirmaient être responsables de la plupart de ces travaux<sup>(2)</sup>.

Pour une mère, il n'y a pas de congés de maladie ou de vacances. Même les déplacements entre la maison et le lieu de travail sont régulièrement l'occasion de courses, du transport des enfants. L'heure du lunch se retrouve grugée par les achats pour la famille. Parvenues à l'âge de la retraite, les femmes continuent à travailler... Il ne faut pas s'étonner quand on affirme que mondialement, les heures travaillées par les femmes équivaudraient aux deux tiers des heures totales travaillées<sup>(3)</sup>.

### **La violence et l'égalité**

La prise en charge des responsabilités envers les enfants et l'organisation domestique rendent les femmes vulnérables. Les impacts du travail non rémunéré sur la vie des femmes sont nombreux et lourds de conséquence. Ainsi, la sécurité financière des femmes en sera affectée tout au long de leur vie, aussi bien en terme de salaires que de rentes de retraite. Les femmes se retrouveront plus souvent pauvres en cas de divorce et leur cheminement professionnel tout entier sera limité. Elles deviennent plus souvent dépendantes de leurs conjoints et éventuellement de l'État. Selon les circonstances, le cumul des tâches et responsabilités familiales pourra avoir un impact sur la paix de la famille. Il peut entraîner la fatigue, l'exaspération, éventuellement la colère et l'impatience qui risquent de générer des cris et des coups de la part de la mère surchargée et dévalorisée.

Le non-partage des tâches place aussi les femmes dans une situation d'inégalité dans les

rapports avec leurs conjoints. Cette inégalité ouvre la porte à la violence conjugale. Les discussions pour obtenir un partage plus équilibré sont difficiles. Pourtant, l'exemple de l'implication du père favoriserait aussi une participation plus soutenue de la part des enfants. Dans les discussions avec le conjoint pour obtenir un partage plus équitable du travail, le ton monte facilement et peuvent s'ensuivre menaces et coups. Tout le contexte social, les modèles appris pendant l'enfance, confirment aux hommes qu'ils ont peu à voir avec ces tâches et responsabilités. La décision du partage dépend de la bonne volonté du partenaire. Comment négocier un tel partage sans mettre en jeu le bien-être des enfants et des membres de la famille, sans risquer le bon fonctionnement et le bonheur de la maisonnée? Culpabilisées, les femmes préféreront être contraintes à assumer et accomplir elles-mêmes les tâches plutôt que d'aborder une discussion qui s'avèrera pénible et détériorera le climat familial.

En février 1992, l'AFEAS présentait un mémoire au Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Nous insistions alors pour alerter le comité sur le fait que "les causes qui engendrent la violence sont profondes. C'est à travers une véritable égalité que se règlera fondamentalement le problème de la violence"<sup>(4)</sup>. Quand nous parlons d'égalité, cela implique la même liberté de choix pour les deux conjoints. Cela implique des rapports de force égalitaires pour négocier le partage des tâches au foyer et des diverses responsabilités envers les enfants et autres personnes dépendantes de la famille et de la bonne marche du foyer.

Pour le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, la violence fait partie de notre structure sociale. "Nous croyons que toutes les institutions sociales, de la famille à l'appareil judiciaire, sont caractérisées par des rapports de force inégaux entre l'homme et la femme.

Dans la famille, ce déséquilibre des rapports de force peut s'exprimer de nombreuses manières, allant de la répartition inégale du travail domestique ou des soins aux enfants jusqu'aux attaques violentes d'ordre verbal, psychologique, physique ou sexuel<sup>(5)</sup>.

Pour sa part, le Conseil du statut de la femme constate: "La violence constitue le moyen ultime de garder les femmes à leur place... La violence masculine n'est pas génétique. Elle est le produit d'une socialisation au cours de laquelle les garçons et les hommes doivent montrer qu'ils sont les plus forts et apprendre à se comporter en "hommes". La violence physique, psychologique ou sexuelle devient une façon normale et légitime d'imposer sa volonté... La socialisation sexiste permet peu aux hommes de développer leur côté affectif, sauf dans le cadre de la sexualité. L'inceste serait associé à cette absence de séparation entre l'affectivité et la sexualité. Cette forme d'agression sexuelle s'expliquerait aussi par l'absence de contacts entre les hommes et les enfants. Les hommes ne vivent pas assez près des enfants, ils n'ont pas appris à en prendre soin et à les protéger"<sup>(6)</sup>.

### **La reconnaissance du travail au foyer**

Si elle ne conduit pas toujours à la violence, l'absence des hommes dans le partage des tâches et des responsabilités parentales comporte des conséquences néfastes pour leurs conjointes. Il est désolant cependant de constater que les jeunes couples n'arrivent pas à établir un partage plus équitable que leurs aînés. Pourquoi est-il si difficile de changer les habitudes et en arriver à un partage plus juste des responsabilités familiales et des tâches domestiques? Ne pas vouloir partager des tâches qu'on juge insignifiantes est un témoignage de mépris envers ces tâches et celles qui les exécutent.

Madame Sunera Thobani, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, croit pour sa part que le travail non rémunéré de la femme à la maison n'est pas valorisé et que, de ce fait, il reste sa préoccupation exclusive<sup>(7)</sup>.

Les membres de l'AFEAS réclament la reconnaissance du travail accompli au foyer depuis de nombreuses années. Une recherche-action, réalisée au début des années 80, a permis de cerner les divers aspects de cette problématique. Des gains ont été enregistrés qui permettent une certaine reconnaissance sociale, qu'on pense par exemple à la Loi créant un patrimoine familial. D'autres demandes sont cependant restées sans réponses, parmi elles, la participation au Régime de rentes du Québec.

Reconnues et valorisées, les nombreuses tâches et responsabilités du travail au foyer seraient peut-être plus facilement partageables selon la disponibilité, les goûts et aptitudes des membres de la famille.

Est-ce-encore possible de se fier aux femmes pour voir à tout? Est-ce juste? Comment se fait-il que la super-femme soit si fatiguée? Est-il déraisonnable de vouloir alléger le fardeau des femmes? Ne serait-il pas équitable de repenser l'accomplissement de tout le travail gratuit et invisible fait au foyer? Un meilleur partage ouvrirait certainement la voie à des comportements plus pacifiques dans la famille.

## Sources

<sup>(1)</sup> *Notre travail, une valeur à recompter*, Intersyndicale du 8 mars 1988.

<sup>(2)</sup> *Le mari "moderne" se tient loin des casseroles*, La Presse, 4 septembre 1993.

<sup>(3)</sup> Ibid <sup>(1)</sup>.

- (4) *Mémoire présenté au Comité canadien sur la violence faite aux femmes*, AFEAS, février 1992, p. 7.
- (5) *Un nouvel horizon: éliminer la violence - atteindre l'égalité*, Rapport final, Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993, p. 6.
- (6) *Pour que cesse l'inacceptable: avis sur la violence faite aux femmes*, Conseil du statut de la femme, avril 1993, p. 93, 33.
- (7) *Ibid* <sup>(2)</sup>.